**Référence CC-MP012025**

**SOURÇAGE**

*Questionnaire*

*Hébergement, infogérance, maintenance et développement du Portail QPC 360°*

**SOMMAIRE**

[1. Objet du document 3](#_Toc192001406)

[1.1. Présentation du Conseil constitutionnel 3](#_Toc192001407)

[1.2. Description du besoin et présentation du projet 4](#_Toc192001408)

[1.2.1. Définition de la Question Prioritaire de Constitutionnalité 4](#_Toc192001409)

[1.2.2. Cadre législatif et réglementaire 5](#_Toc192001410)

[1.2.3. État des lieux 6](#_Toc192001411)

[1.2.4. Cible 6](#_Toc192001412)

[1.2.5. Les enjeux du futur accord-cadre 8](#_Toc192001413)

[1.3. Présentation de la procédure de sourçage 14](#_Toc192001414)

[1.4. Clauses RGPD 15](#_Toc192001415)

[2. Renseignements du candidat 16](#_Toc192001416)

[2.1. Structure de l’entreprise 16](#_Toc192001418)

[2.2. Renseignements clés 16](#_Toc192001419)

[2.2.1 16](#_Toc192001424)

[2.2.2 16](#_Toc192001425)

[2.2.3 16](#_Toc192001426)

[2.2.4 16](#_Toc192001427)

[2.2.5 16](#_Toc192001428)

[2.2.6 16](#_Toc192001429)

[2.2.7 16](#_Toc192001430)

[2.2.8 16](#_Toc192001431)

[2.2.9 17](#_Toc192001432)

[2.2.10 17](#_Toc192001433)

[2.2.11 17](#_Toc192001434)

[3. Renseignements spécifiques au projet 18](#_Toc192001435)

[3.1. Questions émanant du Conseil constitutionnel 18](#_Toc192001437)

[3.1.1. Seriez-vous intéressé par tout ou partie de l’accord-cadre d’hébergement, infogérance, maintenance et développement du Portail QPC 360° ? 18](#_Toc192001438)

[3.1.2. Quelles seraient les données nécessaires dont vous auriez besoin pour la reprise du Portail QPC 360° ? 18](#_Toc192001439)

[3.1.3. Quel niveau de sécurisation de l’hébergement êtes-vous en capacité de proposer ? 18](#_Toc192001440)

[3.1.4. Sur quels niveaux de disponibilité pouvez-vous vous engager ? Quel est l’impact financier entre les 3 niveaux suivants (99% / 99,7% / 99,9%) ? 18](#_Toc192001441)

[3.1.5. Quelle serait votre capacité à utiliser l’IA dans le contexte du Portail QPC 360° et avec quel niveau de sécurité ? Détaillez la typologie et la performance des solutions que vous envisageriez ? 19](#_Toc192001442)

[3.1.6. Quelles seraient les innovations que vous pourriez apporter au Portail QPC 360° ? 19](#_Toc192001443)

[3.1.7. Seriez-vous intéressé par une rencontre des acteurs du projet au Conseil constitutionnel en assemblée plénière le 11/04/2025 à 10h00 ? 19](#_Toc192001444)

[3.2. Autres 19](#_Toc192001445)

[3.2.1. Quels sont les autres éléments pertinents dans le cadre du futur accord-cadre que vous souhaitez partager et qui n’ont pas été abordés ci-dessus ? 19](#_Toc192001446)

# Objet du document

## Présentation du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel est l’institution chargée de veiller au respect de la Constitution française. Il détient deux attributions principales :

* Contrôler la conformité des lois à la Constitution, soit a priori (avant la promulgation de la loi), soit a posteriori via la procédure de Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) ;
* Contrôler la régularité des élections nationales (présidentielle, législatives et sénatoriales), ainsi que des référendums.

Les décisions du Conseil constitutionnel ne peuvent faire l'objet d'un recours. Elles s'imposent à tous, au Gouvernement, au Parlement et aux juridictions.

La publication des décisions, leur bonne communication, mais aussi leur large diffusion et mise en valeur sur le site internet du Conseil sont essentielles.

Les travaux du Conseil constitutionnel sont organisés autour du collège des neuf membres. Sous l'autorité du Secrétaire général, les collaboratrices et les collaborateurs travaillent au sein de cinq services :

* Un service juridique ;
* Un service administratif et financier ;
* Un service de documentation et de l’aide à l’instruction ;
* Un service des relations extérieures et de la communication ;
* Un service du numérique et de la sécurité des systèmes d’information.

Le Conseil constitutionnel jouit de l'autonomie financière. Son président en fixe le budget.

La dotation correspondante est inscrite dans le projet de loi de finances au titre de la mission « Pouvoirs publics ».

## Description du besoin et présentation du projet

Le Conseil constitutionnel a déployé, en janvier 2023, le Portail QPC 360° <https://qpc360.conseil-constitutionnel.fr/> qui rassemble les décisions rendues par l’ensemble des juridictions dans le cadre de la procédure de la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC), ainsi que de nombreuses ressources et informations sur la procédure. Cet outil s’adresse à un large public.

* + 1. Définition de la Question Prioritaire de Constitutionnalité

La Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) est, en droit français, la procédure de contrôle de constitutionnalité des lois déjà promulguées (dit « contrôle de constitutionnalité a posteriori »). Cette procédure permet à une partie à une instance de contester la constitutionnalité d’une disposition législative, en soulevant une Question Prioritaire de Constitutionnalité devant la juridiction saisie de l’affaire.

Plusieurs conditions sont ensuite vérifiées par cette juridiction, puis par le Conseil d’État ou la Cour de cassation (en fonction de l’ordre juridictionnel dont relève la première juridiction saisie) avant que le Conseil constitutionnel ne soit éventuellement saisi de cette QPC. Si une QPC lui est renvoyée, le Conseil constitutionnel examine si la disposition législative contestée porte ou non atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, dans un délai de trois mois.

La procédure de la QPC a été introduite à l’occasion de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui a créé l'article 61-1 de la Constitution et modifié son article 62. Elle est entrée en vigueur le 1er mars 2010 à la suite de l’adoption de la loi organique n° 2009-1523 du 10 décembre 2009 relative à l'application de l'article 61-1 de la Constitution. Celle-ci a en particulier instauré formellement l’expression « Question Prioritaire de Constitutionnalité » (QPC).

La QPC a complété le dispositif préexistant de contrôle de constitutionnalité a priori qui permet aux plus hautes autorités politiques (Président de la République, Premier ministre, Présidents des assemblées parlementaires, 60 députés ou 60 sénateurs) de soumettre un projet ou une proposition de loi venant d’être adopté au Conseil constitutionnel afin que celui-ci se prononce sur sa conformité à la Constitution, avant la promulgation de la loi par le Président de la République.

Ainsi, la QPC porte sur des dispositions législatives déjà appliquées et elle peut être posée par tout justiciable.

Lorsque, saisi d'une QPC, le Conseil constitutionnel déclare une disposition inconstitutionnelle, cette dernière est abrogée à compter de la publication de la décision ou d'une date ultérieure fixée par celle-ci. Le Conseil peut, en application de l'article 62 de la Constitution, déterminer les conditions et limites dans lesquelles les effets que la disposition inconstitutionnelle a produits peuvent être remis en cause.

L'introduction de cette procédure contentieuse en 2010 a profondément changé la structure du Conseil constitutionnel, qui rend maintenant trois à quatre fois plus de décisions de contrôle de constitutionnalité.

Cette évolution a renforcé l’intérêt du public pour l’activité du Conseil constitutionnel et donc pour ses sites internet.

* + 1. Cadre législatif et réglementaire

La loi n° 2016-1321 pour une République numérique du 7 octobre 2016 prévoit la publication gratuite et anonyme des décisions de justice (« open data »). La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice, puis le décret n° 2020-797 du 29 juin 2020, ont déterminé les conditions de mise à la disposition du public de ces décisions.

L’accès en ligne aux décisions de justice a été précisé par un arrêté du 28 avril 2021, modifié par les arrêtés du 27 juin 2023 et du 6 décembre 2024. Ce texte fixe le calendrier de mise à disposition sur internet des décisions des différentes juridictions. La plupart des décisions sont concernées, sous réserve d'effectuer un processus d'anonymisation des données personnelles.

S’appuyant notamment sur cette démarche d’open data, le Conseil constitutionnel a mis au point un nouveau service, le Portail QPC 360°, pour mettre à la disposition du public, sur un seul site internet, les décisions rendues par l’ensemble des juridictions françaises en matière de QPC. La création du Portail QPC 360° et la définition de ses modalités d’alimentation ont donné lieu à la publication des décrets n° 2022-1317 et n° 2022-1318 du 13 octobre 2022, soumis préalablement à l’examen de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) et du Conseil d’État.

Ces dispositions réglementaires prévoient notamment que le Conseil constitutionnel assure la pseudonymisation des décisions de justice intègres qui lui sont transmises par les greffes.

* + 1. État des lieux

En relation avec le Conseil d’État, la Cour de cassation et le Ministère de la Justice, et avec l’appui de prestataires, le Conseil constitutionnel a créé le Portail QPC 360°, qui a été mis en service sur internet en janvier 2023.

A ce jour, la base de données des décisions de justice du Portail QPC 360° contient plus de 5 000 décisions.

La base de données des décisions QPC est alimentée par trois canaux principaux :

* Par le moissonnage des décisions QPC dans les bases d’open data des juridictions administratives et judiciaires ;
* Pour les juridictions administratives spécialisées et les juridictions judiciaires non intégrées à la démarche d’open data, par la transmission des décisions QPC effectuée par les greffes, au moyen de canaux sécurisés ;
* Pour les décisions du Conseil constitutionnel, par le transfert du fichier XML des décisions. Les décisions antérieures à l’ouverture du Portail QPC 360° ont déjà été intégrées à la base du Portail QPC 360°.
	+ 1. Cible

Le Conseil constitutionnel projette de lancer une consultation relative à un nouvel accord-cadre portant sur l’hébergement, l’infogérance, la maintenance et le développement du Portail QPC 360°.

Actuellement, ces prestations sont prises en charge par un prestataire, la société Luminess, dans le cadre d’un accord-cadre effectif depuis le 16 février 2022. Cette société a conçu, développé et déployé le Portail QPC 360° et assure l’hébergement, l’infogérance et la maintenance depuis, et ce **jusqu’au 31 mars 2026.**

Dans la perspective de l’échéance de ce marché, le Conseil constitutionnel a pour ambition d’assurer la pérennité du Portail QPC 360°, avec a minima le même niveau de fiabilité et de sécurité, tout en permettant des évolutions.

A ce jour, le Portail QPC 360° présente les principales spécificités techniques suivantes, que le Conseil constitutionnel entend a minima maintenir dans le cadre du futur accord-cadre :

* L’architecture fonctionnelle repose sur le CMS open source Drupal, mis à jour à sa version 10.02 ;
* Une base de données SQL Maria DB ;
* Un moteur de recherche Apache Solr ;
* Pour garantir la sécurité des données figurant dans les décisions de justice intègres, le Portail QPC 360° est hébergé par un « data center » dans un environnement certifié SecNumCloud ;
* Une analyse de référencement SEO ;
* Une chaîne de traitement permettant d’alimenter le Portail QPC 360° avec les décisions de justice de différentes sources, en open data (juridiction administrative et API Judilibre), tout comme par des canaux directs via un système sécurisé dédié ;



* Le renouvellement et l’installation des certificats de nom de domaine.

En outre, dans le cadre du Portail QPC 360°, le Conseil constitutionnel s’appuie sur un traitement algorithmique d’intelligence artificielle pour permettre une pseudonymisation de premier niveau des décisions intègres, nécessairement complétée par une vérification humaine des occultations effectuées.

Ces garanties, permettant d’assurer la confidentialité des échanges informatiques dans le cadre du Portail QPC 360°, ont été soumises à l’examen de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) dans le cadre de l’analyse d’impact sur la protection des données (AIPD).

Un audit de la sécurité des systèmes d’information (PASSI) a par ailleurs été réalisé à l’issue du développement du Portail QPC 360°.

* + 1. Les enjeux du futur accord-cadre

Huit grands enjeux sont identifiés à ce stade par le Conseil constitutionnel.

| **Numéro** | **Enjeu** | **Détail** |
| --- | --- | --- |
| 1 | **La performance du moteur de recherche** | Le Portail QPC 360° propose deux modes de recherche : une recherche simple et une recherche avancée.* La recherche simple permet à l’utilisateur d’accéder à des données en saisissant un ou plusieurs termes dans une simple zone de texte. Ensuite, des résultats sont retournés selon des critères de pertinence et par type de fonds ou document.
* La recherche avancée permet à l’utilisateur de filtrer sa recherche par des critères, qui correspondent aux champs remplis par le Service de la documentation et de l’aide à l’instruction (Bureau de la démarche QPC 360°) lors de l’indexation de chaque décision. Y figurent notamment le libellé de la juridiction ayant rendu la décision, la matière, la branche du droit ou encore le type de solution.
 |
| 2 | **L’ergonomie, l’accessibilité et la mobilité du Portail QPC 360°** | Le Portail QPC 360° doit offrir une facilité d’utilisation et une ergonomie intuitive, et permettre l’accessibilité numérique aux personnes en situation de handicap. |
| 3 | **La sécurité, la souveraineté et la de protection des données y compris personnelles** | Les données saisies peuvent être des données à caractère personnel, notamment des données nominatives. Les décrets n° 2022-1317 et n° 2022-1318 du 13 octobre 2022 ont été préalablement soumis à l’avis de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL). La pseudonymisation de ces données à caractère personnel constitue donc un enjeu essentiel pour le Conseil constitutionnel.L’authenticité et l'intégrité des échanges d’informations et de données doivent être assurées. Les services et applications doivent suivre les normes de sécurité de l’ANSSI. Les applications relevant d’un téléservice feront l’objet d’une homologation au sens du Référentiel Général de Sécurité (RGS <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/le-referentiel-general-de-securite-rgs/> ).Un audit de sécurité PASSI (Prestataire d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information) devra être réalisé pour garantir la robustesse des mesures de cybersécurité mises en place. Cet audit permettra d’identifier et de corriger les vulnérabilités potentielles du Portail QPC 360° conformément aux exigences de l’ANSSI et aux bonnes pratiques en matière de protection des données.En outre, il est attendu des solutions garantissant la souveraineté numérique des données traitées et stockées sur le Portail QPC 360°. Cette exigence implique :* L’hébergement des données sur des infrastructures situées exclusivement en France ou dans l’Union européenne, répondant aux normes de cybersécurité les plus strictes, telles que la certification SecNumCloud ou au moins équivalent ;
* L’utilisation de technologies et de solutions logicielles développées en Europe ou respectant au minimum les standards de sécurité et de conformité exigés par les institutions publiques françaises ;
* La mise en place de protocoles assurant que les données ne sont pas accessibles par des entités étrangères soumises à des législations extraterritoriales ;
* Une garantie que toutes les solutions d’intelligence artificielle et de traitement des données utilisées dans le cadre du projet respectent la confidentialité et l’intégrité des informations traitées.
 |
| 4 | **L’évolutivité** | Le Portail QPC 360° doit être évolutif, tant d’un point de vue fonctionnel (pouvoir prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires et les nouveaux besoins des utilisateurs), que d’un point de vue capacitaire (pouvoir absorber l’augmentation des données et des usages).Le Portail QPC 360° doit être conçu pour évoluer de manière dynamique en réponse aux besoins changeants des utilisateurs et aux évolutions technologiques. L’évolutivité devra s’opérer sur plusieurs axes :* Une évolutivité fonctionnelle pour intégrer rapidement les évolutions législatives et réglementaires, les nouveaux besoins des utilisateurs et les innovations technologiques ;
* Une évolutivité capacitaire pour gérer efficacement la montée en charge et garantir un temps de réponse optimal, même en cas d’augmentation du volume des décisions de justice ou du nombre d’utilisateurs simultanés ;
* L’intégration de nouvelles fonctionnalités et des développements spécifiques tels que :
	+ Des tutoriels de présentation des fonctionnalités du Portail QPC 360° à destination des utilisateurs ;
	+ Un module de production de statistiques avancées, permettant d’analyser les tendances jurisprudentielles et de valoriser les données contenues dans le Portail QPC 360° ;
	+ Une fonctionnalité de traduction automatique des décisions vers plusieurs langues étrangères pour une meilleure accessibilité internationale ;
	+ Un *chatbot* intelligent capable de répondre aux questions des utilisateurs sur la procédure de QPC et les décisions rendues ;
	+ Un forum pour les échanges entre juristes, universitaires et praticiens du droit.
 |
| 5 | **Le respect de la propriété intellectuelle** | Le prestataire devra garantir totalement et définitivement le transfert de la propriété intellectuelle résultant de cet accord-cadre. |
| 6 | **L’intégration dans l’environnement du Conseil** | Le Portail QPC 360° s’intègre dans le Système d’Information existant du Conseil constitutionnel et il est connecté avec l’application SIJUR. Un projet de refonte de cette application est en cours (projet « NOD » pour « Nouveaux Outils de Gestion des Décisions »). Le prestataire devra garantir que le Portail QPC 360° puisse à l’avenir être connecté avec ce futur outil. |
| 7 | **L’intelligence artificielle** | Le Portail QPC 360° doit pouvoir s’appuyer sur les nouveaux outils d’intelligence artificielle. Le Conseil constitutionnel attend un usage de l’IA qui serait mobilisée dans le cadre du Portail QPC 360° dans une perspective opérationnelle, en tenant compte des enjeux éthiques soulevés par cette technologie. L’intelligence artificielle doit ainsi être intégrée pour optimiser le fonctionnement du Portail QPC 360°, notamment dans les domaines suivants :* Pseudonymisation des décisions : améliorer les algorithmes de traitement automatique des décisions pour garantir une anonymisation efficace réduisant ainsi la charge de travail du Conseil et le retraitement des décisions tout en respectant les exigences de confidentialité et de protection des données ;
* Recherche et indexation avancées : exploiter l’IA pour affiner la pertinence des résultats de recherche, proposer une analyse sémantique des décisions et faciliter l’identification des jurisprudences pertinentes ;
* Génération de synthèses automatiques : développement d’outils permettant la production automatique de résumés intelligents à des fins de recherches et d’études internes au Conseil concernant les décisions de justice et les analyses juridiques associées ;
* Production de données statistiques :
	+ Analyse des tendances jurisprudentielles sur des séries courtes et longues ;
	+ Génération de cartographies illustrant la répartition des décisions QPC sur le territoire ;
	+ Identification des évolutions majeures du contentieux constitutionnel ;
* Automatisation de mises à jour réglementaires : utilisation d’outils d’IA pour détecter et intégrer automatiquement les nouvelles normes ou décisions pouvant impacter la jurisprudence ou intéresser le public du Portail QPC 360°.
 |
| 8 | **Un devoir de conseil et une assistance technologique** | Le futur prestataire doit faire preuve de proactivité et apporter toute expertise utile aux parties prenantes du projet pour améliorer les fonctionnalités du Portail QPC 360° en lien avec les objectifs du Conseil constitutionnel. Le prestataire doit assurer un accompagnement stratégique et technique continu afin de garantir l’efficacité et la pérennité du Portail QPC 360° au travers des missions suivantes :* Veille technologique et réglementaire : proposer une veille active sur les évolutions législatives, réglementaires et technologiques impactant le Portail QPC 360°, en particulier sur la gestion des données ouvertes et la cybersécurité ;
* Optimisation des processus : apporter une expertise sur les meilleures pratiques en matière de développement, d’hébergement sécurisé et d’optimisation des performances de la plateforme ;
* Proposition d’innovations : être force de proposition pour intégrer de nouvelles fonctionnalités adaptées aux besoins des utilisateurs et aux évolutions du domaine juridique et technologique ;
* Formation et transfert de compétences : assurer la montée en compétence des équipes internes du Conseil constitutionnel pour garantir une appropriation efficace des outils et des nouvelles fonctionnalités mises en place.
 |

## Présentation de la procédure de sourçage

A l’occasion de la mise en place de l’accord cadre, le Conseil constitutionnel souhaite pouvoir échanger avec vous afin de connaître :

* Votre capacité à répondre au besoin exprimé par le Conseil constitutionnel en tant qu’institution publique ;
* Votre niveau d’expertise sur les prestations objet du futur accord-cadre ;
* Les engagements de service que vous serez en mesure de fournir.

Pour rappel, le sourçage consiste, entre autres, à rencontrer les entreprises afin d'évaluer la bonne définition du besoin de l'acheteur public. Cette technique est consacrée à l’article R2111-1 du code de la commande publique, selon lequel *« l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences ».* Celui-ci a pour objectif d'affiner le besoin préalablement défini afin de l'actualiser ou le perfectionner selon les pratiques des acteurs concernés (étude de marché).

Les modalités du présent sourçage sont décrites ci-après.

**Les étapes du sourçage :**

* Étape 1 : **remplir et retourner le questionnaire ci-après au plus tard le lundi 07 avril 2025 à 12h00** **via la PLACE ou APProch.**
* Étape 2 : sur sollicitation via la PLACE ou APProch, un entretien téléphonique pourra avoir lieu afin de préciser certaines informations.
* Etape 3 : si besoin, une rencontre en plénière pourra être organisée au Conseil constitutionnel avec les opérateurs ayant manifesté leur intérêt. A titre indicatif, cette rencontre aurait lieu le **vendredi 11 avril 2025 à 10h00.**

**Pour obtenir des compléments d’information sur ce sourçage, vous êtes invités à vous rendre sur la PLACE ou APProch.**

Le Conseil constitutionnel tient à rappeler aux opérateurs économiques que les réponses apportées au sourçage n'emportent aucun engagement de leur part quant à la future procédure de consultation en appel d’offres. La présente procédure a en effet pour objet d’identifier de nouveaux fournisseurs potentiels, d’accroître la concurrence et de caractériser les innovations utiles afin d'apporter une solution moderne aux besoins du Conseil constitutionnel.

## Clauses RGPD

|  |
| --- |
| Les réponses à ce questionnaire sont par principe effectuées de manière anonyme et des mesures ont été prises par le Conseil constitutionnel et son prestataire pour assurer la confidentialité de l’identité des personnes.Le questionnaire vous offre toutefois la possibilité de communiquer au Conseil constitutionnel vos coordonnées afin d’être recontacté. Les données à caractère personnel collectées dans ce cadre sont traitées par le Conseil constitutionnel aux fins de l'accueil de votre demande, de gestion de la relation fournisseur/acheteur et du lancement de la future consultation.Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD), vous êtes informé que vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification, d’effacement de vos données à caractère personnel ainsi que d’un droit d’opposition pour motif légitime.Vous pouvez exercer ces droits en envoyant une demande par courrier électronique à l’adresse suivante : dpd@conseil-constitutionnel.fr |

# Renseignements du candidat

1.

## Structure de l’entreprise

**1°) Veuillez cocher le type d’entreprise à laquelle vous appartenez :**

[ ]  Grande entreprise

[ ]  ETI

[ ]  PME

[ ]  Start-up

[ ]  Organisme de recherche

[ ]  Autre (précisez) :

**2°) Faites-vous partie d’un groupe ?**

[ ]  Oui (précisez) :

[ ]  Non

## Renseignements clés

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1.
2. 1.
	2.

 | Raison sociale  | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Siège social | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Date de création | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Site internet (adresse) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Contact (nom, téléphone, mail) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Effectif total | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Chiffre d’affaires 2022/2023/2024 | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Faîtes-vous appel à un fonds de pension ? | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Références utiles dans le cadre du Portail QPC360°. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Préciser dans quels secteurs vous intervenez le plus. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|  | Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à répondre à ce questionnaire ? | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

# Renseignements spécifiques au projet

1.

## Questions émanant du Conseil constitutionnel

* + 1. Seriez-vous intéressé par tout ou partie de l’accord-cadre d’hébergement, infogérance, maintenance et développement du Portail QPC 360° ?

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

* + 1. Quelles seraient les données nécessaires dont vous auriez besoin pour la reprise du Portail QPC 360° ?

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

* + 1. Quel niveau de sécurisation de l’hébergement êtes-vous en capacité de proposer ?

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

* + 1. Sur quels niveaux de disponibilité pouvez-vous vous engager ? Quel est l’impact financier entre les 3 niveaux suivants (99% / 99,7% / 99,9%) ?

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

* + 1. Quelle serait votre capacité à utiliser l’IA dans le contexte du Portail QPC 360° et avec quel niveau de sécurité ? Détaillez la typologie et la performance des solutions que vous envisageriez ?

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

* + 1. Quelles seraient les innovations que vous pourriez apporter au Portail QPC 360° ?

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

* + 1. Seriez-vous intéressé par une rencontre des acteurs du projet au Conseil constitutionnel en assemblée plénière le 11/04/2025 à 10h00 ?

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

## Autres

* + 1. Quels sont les autres éléments pertinents dans le cadre du futur accord-cadre que vous souhaitez partager et qui n’ont pas été abordés ci-dessus ?

|  |
| --- |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |